



HAL
open science

Les révolutions occidentales et haïtienne, sont-elles regardées du même œil? (Partie 1)

Jean Gardy Levictorieux Estimé

► **To cite this version:**

Jean Gardy Levictorieux Estimé. Les révolutions occidentales et haïtienne, sont-elles regardées du même œil? (Partie 1). 2023. hal-04223621

HAL Id: hal-04223621

<https://univ-paris8.hal.science/hal-04223621v1>

Preprint submitted on 30 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



RÉSUMÉ

Réduisons les choses à un seul point. On n'ignore pas le mérite de la pensée de Thomas Paine qui _ notamment, suite à la publication de son ouvrage majeur *Common Sense* en 1776 _ devient le cri de ralliement des révolutionnaires américains des treize colonies hostiles à la domination britannique en Amérique. Autant dire que, sous quelques point de vue qu'on l'envisage, il ne doit pas exister de doute qu'aussi distinctes que soient ces révolutions, elles n'en sont pas moins marquées par une aspiration à la liberté qui doit beaucoup non seulement à l'inspiration du travail des Lumières, mais aussi, à celle du combat acharné de Thomas Paine en particulier qui souvent reconnaît par exemple, que « tous les hommes sont tous de même nature, et conséquemment, que tous les hommes naissent égaux avec un droit égal¹ ». C'est ce qu'il appelle « l'unité ou l'égalité de l'homme² ». C'est pourquoi, il demeurait un penseur dont le nom avait toujours « quelque chose de fâcheux pour les gens à pensions et à emplois inutiles³ » de son temps. Mais, sa pensée révolutionnaire semble être calquée sur une sorte de religion nationaliste qui ne lui permet pas de

franchir les limites étroites du voisinage occidental pour voir, notamment, les maux sans nombre qui sévissent cruellement dans le reste du monde et, notamment, dans la colonie de Saint-Domingue. Ce qui met, en quelque sorte, à nu toute la limite de la pensée anti-esclavagiste de Paine. C'est ce que remarque, d'ailleurs, Elise Marienstras, par exemple, qui déplore le fait que Paine « n'a pas pu échapper lui-même au particularisme national qu'il récusait⁴ ». Tel est l'état où se trouvent nos réserves par rapport aux idées de Paine qui ne s'avèrent pas tout à fait inclusives. Car, chaque coin du monde est couvert d'oppression, de sang, de feu et de fers au même moment de la rédaction des œuvres de Paine (entre 1776 et 1783) ; l'idéal de la liberté est poursuivi presque partout et, particulièrement, dans la colonie de Saint-Domingue (1791-1804). Mais, tout porte à croire que Paine n'a d'yeux que pour l'espace occidental. Son eurocentrisme est si zélé qu'il laisse comprendre que seules les « révolutions d'Amérique et de France ont jeté un rayon de lumière dans le monde qui est parvenu jusqu'à l'homme⁵ », écrit Paine en 1791 dans *Les Droits de l'homme*. Il ne s'est jamais montré inéloquent ou en manque de jugement lorsqu'il s'agissait de faire « l'éloge des révolutions », ou, de s'efforcer de montrer à quel point le continent américain (USA) était mûr pour la révolution contre l'Angleterre⁶, mais tout ça, sans faire en sorte de sortir parfois de cette bulle nationaliste pour voir ce qui se passe dans le reste du monde, ni même dans la colonie de Saint-Domingue en situation de révolte dans le même temps (1791-1804). Nous lui avons rendu nos hommages en trop d'occasions pour qu'on puisse révoquer en doute la sincérité de sa pensée révolutionnaire qu'on a eu le singulier bonheur d'analyser. Mais, si Paine n'eût étouffé la révolution de Saint-Domingue, s'il eût montré moins de zèle et d'étroitesse dans ses considérations, il aurait offert un tableau plus juste et plus impartial de la révolution dont il se fait l'apôtre, et donc, il ferait moins de tort à son mérite.

¹ Thomas Paine, *Les Droits de l'homme, en réponse à l'attaque de M. Burke sur la Révolution française*, Traduit de l'anglais par F. S... [Soulès] avec des notes et une nouvelle préface de l'auteur. Paris, 1791. , p. 59

² *Idem*.

³ Thomas Paine, « Seconde Lettre à Onslow Cranley, Communément appelé lord Onslow », Londres, le 21 juin 1792.

⁴ « L'universel et le particulier chez Thomas Paine » dans George Kanti et Ligue des Droits de l'homme, dir., *Thomas Paine, citoyen du monde*, Créaphys, 1990, p. 61

⁵ Thomas Paine, *Les droits de l'homme, op. cit.*, p. 165

⁶ Thomas Paine, (1737-1809), *Le sens commun, adressé aux habitants de l'Amérique*, Traduit sur la dernière édition, publiée à Londres par l'auteur, 1793, p. 68

Les révolutions occidentales et haïtienne, sont-elles regardées du même œil ?

**Etude de la réception de la Révolution de Saint-Domingue en Angleterre et aux États-Unis,
à partir du cas de Thomas Paine (1737-1809)**

(Partie 1)

Sont assez nombreux les commentateurs qui reprochent chez Thomas Paine, ce qu'ils assimilent à une sorte d'occultation du soulèvement des esclaves de Saint-Domingue, la première et seule révolution d'esclaves réussie. Ce bâillonnement est manifeste dans l'ensemble de ses écrits, et plus encore, à travers ses trois œuvres majeures (*Le sens commun*, *Les droits de l'homme*, *Le siècle de la Raison*), alors que Paine ne rate aucune occasion pour défendre et vanter les révolutions euro-américaines, communément fondées sur le travail accompli par les Lumières et leurs principaux représentants comme Voltaire (1694-1778), Montesquieu (1689-1755), Rousseau (1712-1718), Diderot (1713-1784), etc., qui, au nom de la raison, placent le droit dans l'homme lui-même, et non dans la nature. Nulle part dans ces textes, on ne va trouver la référence aux événements qui se déroulaient à Saint-Domingue du temps de la rédaction de ces œuvres, c'est-à-dire, entre 1791 et 1803. Il est alors naturel que cette omission constatée chez Paine suscite de l'étonnement. Mais, pour se faire une juste idée de ces immortelles publications, il convient d'en comprendre un instant le contexte.

Contexte des *bestsellers* et quelques observations

Précisons que l'œuvre de Paine entre dans le cadre de sa contribution apportée à la lutte que mène l'« Ecole nationaliste » contre l'« Ecole impériale » en Amérique et en Europe⁷. L'« Ecole impériale » est plus proches des penseurs de la métropole. Elle apporte, en effet, un soutien continu au maintien des traditions politiques britanniques dans les institutions et les affaires américaines. L'« Ecole nationaliste », au contraire, crie haut à une longue succession de tyrannies, d'injustices, et à une domination persistante du gouvernement George III, estimée usurpée et accablante pour le peuple américain⁸. Et, convaincus que « tous les individus qui existent dans ce monde sont nés avec des droits légitimes sur une certaine espèce de propriété⁹ », les penseurs de cette Ecole cherchent à mobiliser les ressources nationales en comptant sur les Américains pour défendre la dignité du droit, la justice sociale, l'équité, la démocratie, etc., en Amérique.

Mais, il ne s'agit pas seulement d'une lutte sociale et politique. Cette confrontation est tout aussi commerciale et religieuse. Car, les nationalistes se battent aussi pour une ouverture des mers, le Code maritime, la fin des monopoles, et un monde où la religion serait séparée des institutions¹⁰. Le nombre d'émigrés et de ceux qui seront privés de leurs propriétés et de

⁷ Serge Bianchi, Chapitre II. La révolution américaine (1773-1802) In : Des révoltes aux révolutions : Europe, Russie, Amérique (1770-1802). *Essai d'interprétation* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2004, pp. 35- 61 (généré le 04 août 2023) . Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/28047>>. ISBN : 9782753524798. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.28047>.

⁸ *Idem*.

⁹ Thomas Paine, *La justice agraire opposée à la loi et monopole agraire, ou plan d'amélioration du sort des hommes*, Paris, Chez un marchand de nouveautés, an V (1797), pp. 7 et 15.

¹⁰ Serge Bianchi. *Op. cit.*, 35- 61

leurs droits, se situe entre 60 000 et 100 000¹¹. Et c'est à dessein que l'« Ecole nationaliste » prend la défense de ce grand nombre d'habitants dépouillés de leur droit. C'est dans le courant de cette Ecole dite nationaliste – auquel s'opposent de nombreux colons – que s'inscrivent les démarches de Paine invitant le peuple à se soulever contre l'oppression et la sujétion maintenues par une métropole européenne ; et poussant les insurgents à lutter pour une Amérique meilleure et plus juste, bref, pour l'indépendance de l'Amérique. C'est ce que Paine revendique au nom de la justice ou du droit, et non de la charité, « mais une justice ou un droit qui, après avoir été trop négligé dans les premiers temps, ne pouvait plus être réclamé efficacement qu'au moyen d'une révolution dans le système des gouvernements¹² », précise Paine dont les écrits, un peu polémiques, se proposant de propager les principes de la révolution, enflamment le courant nationaliste de l'époque.

Paine s'attaquait, on le sait, avec un courage tout neuf à l'arbitraire de son temps. Car, ce serait une absurdité de tout laisser au caprice de quelques profiteurs si la raison peut nous aider à résoudre nos problèmes ; le Système maintenu par les possesseurs de propriétés, proches de la Métropole, n'est pas juste, reconnaît Paine, et ces nantis économiques « le savent et sentent que si on l'exterminait, ils ne pourraient plus subsister. C'est la véritable raison qui les fait trembler au nom d'une révolution¹³ » pour la répartition juste de la richesse sociale, et pour le progrès des révolutions en Amérique et en Europe, remarque Thomas Paine en lice contre l'impérialisme.

¹¹ Serge Bianchi. Chapitre II. La révolution américaine (1773-1802), *op. cit.*, pp. 35- 61

¹² Thomas Paine, *La justice agraire opposée à la loi et monopole agraire, ou plan d'amélioration du sort des hommes*, Paris, Chez un marchand de nouveautés, an V (1797), p.19

¹³ *Ibid.*, p.38

Mais, de considérables objections semblent contredire la figure d'un Paine révolutionnaire qui semble vouloir intensifier sa lutte et plaider les causes des malheureux, rien que pour « la sûreté des propriétés¹⁴ » des riches. C'est à dire, le Système en place étant, soutient Paine, abjecte et dépendant de l'opulence d'une catégorie d'individus, il est indispensable de former un nouveau Système qui, en préservant le peuple (trop négligé) de la misère, puisse mettre les possesseurs de propriétés à l'abri de la prédation¹⁵. En effet, il y a l'apparence que Paine argumente davantage pour une réforme du système afin de le préserver d'une révolution destructrice. Dans sa « Lettre aux signataires des adresses », Paine s'exprime ainsi qu'il suit : « toutes les fois que le riche respecte les droits du pauvre, le pauvre sera porté à respecter les propriétés du riche¹⁶ ». Peut-être vaudrait-il mieux – en considérant les choses sous ce point de vue – placer Paine au rang des penseurs réformistes des 18^e et 19^e siècles sur le plan politique. Ce qui pourrait servir, si l'on peut s'en tenir à cette considération, à introduire dans sa pensée des principes auxquels il veut s'opposer. Car, comment être tout à la fois et sans contradiction révolutionnaire et réformiste ? Que comprendre, d'ailleurs, d'un combat révolutionnaire qui se tait sur une catégorie de révolutions bien déterminée ? Du moins, que dire d'un révolutionnaire qui dit beaucoup d'une catégorie de révolutions et en fait taire d'autres ?

Et, il y a plus. Au-delà de son silence sur la révolution haïtienne, certaines des assertions avancées par l'auteur sont, d'ailleurs, non moins injurieuses à l'Afrique, et font, parfois, preuve de clichés dont nombre de colons et de gens à préjugé ont tant de peine à se départir. On dirait même que ce rude parti pris fait en sorte qu'il parle parfois comme s'il avait à se douter des

¹⁴ *Idem.*

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ Thomas Paine, « Lettre aux signataires des adresses, Sur la proclamation du roi relative aux droits de l'homme », Londres, 1792.

qualités humaines des Africains, et à justifier les dogmes de la supériorité des races occidentales par rapport au reste du monde, et à l’Afrique en particulier qui, selon cet auteur, malgré le privilège d’une vaste étendue de côtes et de matériaux dont elle dispose, reste, affirme-t-il, toujours clouée dans « son état de barbarie¹⁷ », comme si ce « retard » était effectivement dû à de supposées « déficiences » (Fredrickson) qui rendraient les peuples africains « moins humains ». Notre dessein n’est pas d’étendre ce point qu’on devra laisser là après, toutefois, qu’on aura fait rapidement une toute petite observation. Cet écrivain, comparant l’Afrique et l’Europe, s’exprime en ces termes :

La construction des vaisseaux est la gloire de l’Amérique ; et dans cet art, elle doit un jour surpasser le reste du monde. Les vastes empires de l’Orient sont dans l’intérieur des terres, et ne peuvent jamais nous rivaliser. L’Afrique reste toujours dans son état de barbarie ; et aucune puissance européenne n’a une aussi grande étendue de côtes et autant de matériaux dans son intérieur¹⁸.

L’Afrique est donc ici réduit à l’état le plus bas. Sa capacité est visiblement mise en doute. Les bornes de notre sujet ne nous permettent pas d’entrer dans les plus amples détails, mais, disons rapidement que ce continent habituellement exposé à des insultes continuelles, est ici encore, clairement renvoyée à une sorte d’altérité figée qu’un certain nombre de stéréotypes occidentaux lui assignent, depuis toujours, sur la base des présomptions, sans rechercher les causes réelles de la situation dans laquelle il se trouve. Il est probablement plus facile à Paine de parler des conséquences sans analyser les causes, ou peut-être s’est-il mépris sur les causes du retard des peuples d’Afrique. Il est possible que l’auteur ait été induit dans cette méprise en

¹⁷ *Le Sens commun, op. cit.*, pp. 74-75

¹⁸ *Idem.*

parcourant quelques morceaux détachés de quelques Gazettes de son temps à connotation raciste. Il ne nous paraît pas toutefois hors de propos d'observer que l'évolution de certaines races n'est pas en retard à cause d'une supposée déficience humaine. Ces peuples, soutient Joseph Anténor Firmin, sont plutôt mise en retard par d'autres races dites évoluées grâce à la nature des climats et des circonstances historiques favorables, indique Joseph Anténor Firmin dans *De l'Egalité des races humaines*¹⁹.

Mais, le philosophe révolutionnaire semble faire peu de cas de ces détails importants dont l'examen pourrait servir à constater la vérité ou la fausseté de l'assertion. Et ces genres de déclaration de Paine semblent apporter du souffle à la hiérarchie habituellement adoptée sans examen profond, reléguant au rang le plus bas certaines catégories de peuples par rapport à d'autres. Il paraît alors qu'on est, là encore, en plein dans le mécanisme du racisme qui fait système, et ne se limite pas à des manifestations d'hostilité, pour parler comme Anne Clerval²⁰. C'est ce qui se laisse voir, en tout cas, dans le cas de Paine, par exemple, qui se fait apôtre des idées révolutionnaires sur les droits égaux pour tous, et qui, en même temps, tient des paroles désobligeantes à l'égard d'une catégorie de peuples. Même s'il trouve quelques moyens pour se montrer, à plusieurs reprises, un peu généreux envers les peuples d'Afrique, il faut signaler que son eurocentrisme à outrance jette un peu d'obscurité sur ses idées en faveur de la révolution et contre la soumission servile et la « patience lâche²¹ » des Américains opprimés, trop longtemps exposés, selon Paine, à des insultes continuelles. Il est même porté à supposer la supériorité de sa

¹⁹ Anténor Firmin, *De l'Egalité des races humaines : Anthropologie positive*, Collections F. Pichon, imprimeur-éditeur, Librairie du Conseil d'Etat et de la société de la législation comparée, 1885, 666 p., pp. 532-533. Une édition réalisée à partir d'un facsimilé de Gallica, la Bibliothèque nationale de France

²⁰ « Rapports sociaux de race et Racialisation de la ville » dans *Espaces et Sociétés*, 2014, pp. 249-256.

²¹ *Le sens commun*, op. cit., p. 81

terre par rapport au reste du monde, et la déclaration suivante en fournit un exemple assez frappant : « Notre fer est supérieur à celui des autres pays. Nos petites armes sont les meilleures du monde [...] Nos connaissances croissent chaque jour²² », écrit Paine qui va jusqu'à penser que le gouvernement américain « est, sans contredire, mieux organisé, mieux administré » que tout autre au monde²³.

Rappelons que, on vient de le voir, on ne trouvera nulle part, ni dans ces trois chef-d'œuvres de Paine, ni dans ses nombreux articles et lettres, la référence à la situation des esclaves de la colonie de Saint-Domingue. Comme on l'a déjà observé, *Le Sens commun* est rééditée en 1793, et *Les Droits de l'homme* et *Le Siècle de la raison* sont, quant à eux, publiés respectivement en 1791 et 1794, mis à part ces différentes autres publications d'articles et de correspondances, tous motivés sur des principes de révolution, et publiés au cours de la même période que le déroulement du processus révolutionnaire de Saint-Domingue. Comment même ces nouveaux faits bien connus, n'ont-ils pas porté Paine à sortir de son état d'indifférence par rapport à Saint-Domingue ?

Thomas Paine et les révolutions américaine (Etats-Unis), française et haïtienne

Comme le note Oruno Denis Lara²⁴, la fin du 18^e siècle a été marquée par la tenue des trois révolutions, américaine (Etats-Unis), française et haïtienne. Mais, si les deux premières sont

²² *Ibid.*, p. 79

²³ Thomas Paine, « Première Lettre à M. Henri Dundas », Londres, le 6 juin 1792.

²⁴ Oruno Denis Lara, « L'Influence de la révolution haïtienne dans son environnement caraïbe », Communication présentée devant le Working Group of experts on People of African Descent de la Commission des Droits de L'homme de l'Organisation des Nations Unies à Genève, 3^e Session, septembre-octobre 2003. Historien guadeloupéen, Oruno Denis Lara (1934-2021) est le fondateur du Centre de recherches Caraïbes-Amériques

souvent considérées comme les plus glorieuses révolutions qui aient jamais étonné le monde²⁵, et sont fréquemment mises en avant dans les discours (entre autres), on ne tient compte que très rarement de la révolution de Saint-Domingue, note Oruno D. Lara²⁶. Les révolutions américaine et française sont mieux vues, parce qu'elles se sont associées à la Déclaration universelle des droits en France et à celle de l'Amérique qui, aux yeux de Paine, se ressemblent de près²⁷. Et Paine met ces déclarations et constitutions en avant avec autant d'enthousiasme, par ce qu'il y voit des principes d'or du républicanisme qu'il défend vaillamment contre le monarchisme et l'aristocratie²⁸ dont il se reconnaît être « l'intrépide ennemi²⁹ », refusant d'admettre l'idée qu'un peuple soit placé « sous les lois d'un coquin ou d'un imbécile dont la vie dure quelque fois longtemps, et qui laisse un successeur pire que lui³⁰ », souligne Paine. Mais, nous dit Oruno Denis Lara, la déclaration des Droits de l'Homme ne mettait pas complètement fin au système esclavagiste, ou ne produit que des effets fantômes. Et la constitution américaine (*Bill of Rights*),

(CERCAM) qu'il a dirigé à Paris X Nanterre. Ce centre devient aujourd'hui une association fort connue de chercheurs et un axe prioritaire de recherches scientifiques.

²⁵ Paine, Thomas (1737-1809). « Pensées sur la paix et sur les avantages qui peuvent en résulter pour les Etats-Unis d'Amérique », dans *Recueil des divers écrits de Thomas Paine, ... sur la politique et la législation Faisant suite aux autres ouvrages du même auteur, intitulés t LES DROITS DE L'HOMME et LE SENS COMMUN*, traduit de l'anglais. Paris, 1793. P. 150

²⁶ Oruno Denis Lara, « L'Influence de la révolution haïtienne dans son environnement caraïbe », Communication présentée devant le Working Group of experts on People of African Descent de la Commission des Droits de L'homme de l'Organisation des Nations Unies à Genève, 3^e Session, septembre-octobre 2003

²⁷ Thomas Paine, « Lettre à l'abbé Syeyes », Paris, le 18 juillet 1791

²⁸ *Idem*.

²⁹ Thomas Paine, *Recueil des divers écrits de Thomas Paine, ... sur la politique et la législation Faisant suite aux autres ouvrages du même auteur, intitulés t LES DROITS DE L'HOMME et LE SENS COMMUN*, traduit de l'anglais. Paris, 1793. P. 174

³⁰ Thomas Paine, « Lettre aux signataires des adresses, Sur la proclamation du roi relative aux Droits de l'homme », Londres, 1792.

par exemple, de 1787, aux Etats-Unis, ratifiée en 1791, en est un exemple patent : un esclave y était considéré comme ne valant pas plus que 3/5^e d'un Blanc³¹. La suppression de la traite, n'était, d'ailleurs, prévue qu'après énormément de temps (après vingt ans), malgré la tenue de cette déclaration en 1787. Finalement, comme on sait, la traite illégale et le système esclavagiste perdurent jusqu'en 1865³².

La naissance des Etats-Unis est rythmée par la Déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776 et la Constitution du 17 septembre 1787 qui, selon Serge Bianchi, sont une sorte de « recentrage sur les intérêts des colons venus d'Europe, au détriment des droits élémentaires des populations indiennes et d'esclaves, uniquement autorisés à combattre pour la République ou à accepter ses conditions et ses exclusions³³ ». Les Nègres et les Indiens n'ont presque rien à espérer de l'indépendance et la Révolution, du moins, ils n'y ont pas d'intérêts directs « malgré les promesses des uns et des autres, abandonnées dès que le sort des armes est scellé³⁴ » : Le prix du sang versé pour la révolution américaine est, pour cet auteur, loin d'être la liberté automatique pour les opprimés. C'est ce caractère un peu étroit et insuffisant de la révolution américaine que critiquent les auteurs comme Greene (1973), Gordon Wood, etc., pour qui la révolution américaine ne peut s'étendre ni en Europe ni même dans le reste du continent américain ; elle est si exigüe qu'elle n'est exportable même au Canada britannique proche, ni aux colonies espagnoles et portugaises, etc.

³¹ Oruno Denis Lara, « L'Influence de la révolution haïtienne dans son environnement caraïbe », *op. cit.*.

³² *Idem.*

³³ Serge Bianchi. Chapitre II. La révolution américaine (1773-1802) *In* : Des révoltes aux révolutions : *Europe, Russie, Amérique (1770-1802). Essai d'interprétation* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2004, pp. 35- 61 (généré le 04 août 2023) . Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/28047>>. ISBN : 9782753524798. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.28047>.

³⁴ *Idem.*

Et c'est un peu ça l'interrogation de Serge Bianchi : « Révolution ayant largement participé au processus des révolutions occidentales, voire les ayant déclenchées et inspirées ? ou révolution dans un seul pays adaptée de façon pragmatique aux intérêts spécifiques de 2,5 millions de colons sur un espace et dans une configuration très particuliers ?³⁵ » ; Révolution des seuls États-Unis ? se demande-t-il à propos de la révolution américaine qui ne s'est même pas permise de remettre véritablement en cause, la propriété, la fortune, les hiérarchies raciales, celles centrées sur le pouvoir, etc.³⁶, même s'il ne peut pas y avoir de doute que Paine essaie, à maintes reprises, d'épingler et de mettre à nu certains défauts criants du Système de civilisation de son temps³⁷ qu'on voulait certainement cacher. Il a eu le courage de ne pas laisser aux mains de l'arbitraire la solution des problèmes que la raison pouvait résoudre ; ou de ne pas livrer libre cours au Système de civilisation de son époque, c'est-à-dire, à celui qui prévalu dans toute l'Europe et que l'auteur estime parfois « aussi injuste dans son principe qu'odieux dans ses effets³⁸ ». Ce sont pour Paine des défauts que seule la révolution peut exterminer, et c'est pour lui, la véritable raison qui fait trembler les possesseurs et les nantis économiques de son temps.

Mais, l'un des vœux les plus chers de Paine, est que les *Lumières* occidentales se rependent sur tous les hommes du monde et qu'elles préparent la félicité, pas seulement des générations de son temps, mais aussi de celles de demain³⁹. C'est probablement là ce qui a donné lieu à des réserves ou objections de Bianchi Serge. C'est qu'il ne saurait y avoir de véritable révolution entre une population et une métropole qui partagent une culture, une

³⁵ *Idem.*

³⁶ *Idem.*

³⁷ *La Justice agraire, op. cit.*, p.38

³⁸ *Idem.*

³⁹ Thomas Paine, « Seconde Lettre à M. Dundas, l'un des Ministre du roi d'Angleterre », Calais, le 15 sept. 1792

religion, des valeurs, une histoire et des traditions communes, souligne Bianchi Serge. Cette population peut seulement s'en détacher pour en être indépendante, ou chercher « surtout à limiter le pouvoir des gouvernants en mettant en avant les droits des individus, puis en créant des contre-pouvoirs selon un système qu'on appelle *check and balance* », comme l'observe Laënnec Hurbon (2007). Tel peut être le cas de la révolution des Etats-Unis qui s'enracine dans les limites des idées de différents représentants des Lumières, comme Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Diderot, etc.

Ce qui est, affirme Laënnec Hurbon (2007), assez proche de l'état des choses concernant la révolution française qui, d'ailleurs, selon Paine, a repris les principes de la révolution américaine déclenchée depuis les années 1760. En effet, à la suite de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui date du 26 août 1789, fut, remarque l'auteur, adoptée par la convention du 24 juin 1793, une autre version de cette déclaration qui, certes, reconnaît le droit à l'insurrection, mais n'entrera pas en vigueur. Et malgré l'adoption d'une nouvelle Déclaration le 5 fructidor, an III, « la traite négrière illégale et le système esclavagiste durèrent jusqu'en 1848 avec l'intermède très éphémère de l'abolition de l'esclavage⁴⁰ ». La « Déclaration universelle des droits de l'homme », Oruno Denis Lara y voit alors des principes fantômes d'égalité et de non-discrimination, qui, selon cet auteur, ne produit pas suffisamment d'effet, malgré les différentes promesses, comme, par exemple, « les hommes sont nés libres et égaux en droit », etc., qui incarnent les principes de ces révolutions américaine et française. Ce sont, entre autres, ces limites qui, pour l'auteur, en amoindrissent l'éclat et la portée.

⁴⁰ Oruno Denis Lara, « L'Influence de la révolution haïtienne dans son environnement caraïbe », Communication présentée devant le Working Group of experts on People of African Descent de la Commission des Droits de L'homme de l'Organisation des Nations Unies à Genève, 3^e Session, septembre-octobre 2003. Historien guadeloupéen, Oruno Denis Lara (1934-2021) est le fondateur du Centre de recherches Caraïbes-Amériques (CERCAM) qu'il a dirigé à Paris X Nanterre. Ce centre devient aujourd'hui une association fort connue de chercheurs et un axe prioritaire de recherches scientifiques.

En considérant les choses sous ce point de vue, ces types de révolutions euro-américaines sont, soutient l'auteur, loin d'être comparables au processus révolutionnaire et de décolonisation de la population noire de Saint Domingue (entre 1791 et 1803)⁴¹, une révolution qui, d'après Laënnec Hurbon (2007), dépasse les idéaux des Lumières à certains égards. Elle est, affirme-t-il, celle qui va même bousculer certaines de ces idées de type raciste et qui « ouvrira pour la première fois une nouvelle époque de l'histoire pour l'ensemble des peuples non occidentaux, dont ceux qui ont été placés en esclavage, ou sous domination coloniale⁴² ». Notons que la révolution de Saint-Domingue (1791-1803) n'est pas un phénomène isolé, puisque depuis bien avant, ou alors, dès les années 1760⁴³, toute une série de révoltes avaient déjà commencé à secouer les colonies américaines et une partie des pays européens. Chacune de ces révolutions possède des spécificités propres à un contexte particulier, même si elles partagent toutes le caractère commun et universel de certains principes et idéaux, comme, par exemple, la conquête des libertés. Mais, force est de constater que « c'est celle de 1791 qui représente la première révolte victorieuse d'esclaves qui aboutira à la création d'un État indépendant⁴⁴ », la première république issue d'une révolte d'esclaves, observe Laënnec Hurbon.

On sait que les révolutions euro-américaines sont toutes communément fondées sur le travail accompli par les principaux représentants des Lumières, et ce, avec quelques rares différences près. C'est ce que Laënnec Hurbon essaie d'indiquer à ce sujet :

⁴¹ *Idem.*

⁴² Laënnec Hurbon, « LA RÉVOLUTION HAÏTIENNE : UNE AVANCÉE POSTCOLONIALE », Collège international de Philosophie | *Rue Descartes*, 2007/4 n° 58 | pp. 56-66

⁴³ L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804) Formation du Groupe ressources de l'Académie de Lyon LP Flesselles- 20 et 21 février 2020

⁴⁴ « LA RÉVOLUTION HAÏTIENNE : UNE AVANCÉE POSTCOLONIALE », *Loc. cit.*, pp.56-66

La révolution américaine, tout en ayant des sources communes avec la révolution française, cherche surtout à limiter le pouvoir des gouvernants en mettant en avant les droits des individus, puis en créant des contre-pouvoirs selon un système qu'on appelle *check and balance*. Les droits de l'homme ne sont pas ici l'obsession, alors que pour la révolution française, la liberté et la propriété sont considérées comme des prédicats de l'homme lui-même qui dispose ainsi de droits considérables et inaliénables. Dans cette perspective, le droit est fondé dans l'homme et non pas dans la nature ni dans une « surnature », c'est pour cela que la révolution française fera appel constamment à la raison et devra assurer la défense des droits de l'homme à partir du pouvoir politique⁴⁵.

« Tous les hommes naissent libres et égaux en droit », nous disent les contractualistes comme Rousseau (*Du Contrat social*, 1762), par exemple, pour condamner la domination d'un homme sur un autre. Il s'agit là d'un grand bouleversement qui a envahi l'ordre social ancien, grâce à ce tournant important à portée universelle dans l'histoire de l'humanité. Ce changement reste, pourtant, pour Laënnec Hurbon, spéculatif, et ne se produit qu'à travers les idées, au niveau de la façon de concevoir et d'appréhender l'ordre social, le monde et l'homme⁴⁶. Cet universalisme, dit « conquérant », est celui qui a inspiré la déclaration universelle des droits de l'homme, taillée essentiellement sur le modèle de l'homme occidental dont la civilisation se veut globalisante, cherchant progressivement à emballer les autres sociétés estimées en retard par rapport à l'histoire du monde occidental, c'est-à-dire, la « grande et vraie histoire ». On l'a vu

⁴⁵ Laënnec Hurbon, La révolution haïtienne : une avancée postcoloniale, Collège international de Philosophie | « Rue Descartes » 2007/4 n° 58 | pages 56 à 66 ISSN 1144-0821 ISBN 2-13-056224-5

⁴⁶ *Idem*

chez Paine, par exemple, dans sa comparaison Europe-Afrique⁴⁷. Cette vision de la révolution française et du monde occidentale est constatée chez de nombreux philosophes et historiens, pour qui ce schéma européen serait le prototype digne d'être imitée par les autres sociétés⁴⁸, ainsi qu'on pouvait le comprendre à travers les différents écrits de Thomas Paine. C'est peut-être ces clichés dont il a tant de peine à se libérer pour voir le reste du monde et, notamment, la révolution de Saint-Domingue dont il était, d'ailleurs, contemporain.

C'est certainement dans ce contexte que Matthieu Renault nous attire l'attention sur de nombreux ouvrages qui s'interrogent sur cet « ordre monde *européocentré*⁴⁹ », tel que le livre de Jack Goody, paru en 2006, sous le titre de *Le vol de l'histoire*, qui, selon Matthieu Renault, nous fait remarquer que, l'Europe s'attribue mal à propos le monopole exclusif de l'écriture de l'histoire, cherchant à imposer son histoire comme la seule digne de ce nom. C'est, pour Jack Goody, cité par Matthieu Renault, une qualité que l'Europe s'arroge indûment depuis le XIXe siècle par rapport aux histoires des peuples non-européens :

Depuis le XIXe siècle, et de concert avec les processus d'expansion coloniale, l'Europe s'est assurée une mainmise sur l'histoire en deux sens intimement liés l'un à l'autre : elle s'est arrogée le monopole de l'écriture de l'histoire et a fait de son histoire la seule histoire digne de ce nom, en revendiquant la paternité exclusive d'innovations culturelles, politiques et économiques qui ne lui étaient pourtant nullement spécifiques⁵⁰.

⁴⁷ *Le Sens commun, op. cit.*, pp. 74-75

⁴⁸ Laënnec Hurbon, *La révolution haïtienne : une avancée postcoloniale, Loc. cit.* pages 56 à 66

⁴⁹ Matthieu Renault « Réécrire l'histoire du monde depuis la Caraïbe », conférence donnée à Nantes, le 14 avril 2023, sous l'invitation de l'Association Mémoire de l'Outre-Mer. Ce texte nous a été transmis par l'auteur lui-même.

⁵⁰ *Idem.*

De là, deviennent, selon Laënnec Hurbon, impensables, toutes autres histoires et révolutions dont le projet serait en désaccord avec de tel mode de penser européen. De là est peut-être venue toute la difficulté de comprendre et de reconnaître en Europe occidentale la spécificité de la révolution haïtienne⁵¹. Et c'est probablement cette difficulté que Nathalie Caron notamment observe chez Thomas Paine qui, fermant les yeux sur la révolution haïtienne, s'est, pourtant, montré assez zélé à l'apologie et à la défense des révolutions française et américaine : « *Ce citoyen du monde, ou citoyen universel* comme il aimait se définir, successivement anglais, américain et français, fut, tout au long de sa vie, l'un des défenseurs les plus ardents et les plus généreux du processus révolutionnaire⁵² », car aux yeux de Paine, le temps paraissait opportun. Ainsi fait-il tout son possible pour qu'éclate, même en Angleterre, « sa mère patrie⁵³ », une véritable révolution, mieux même que celle dite glorieuse de 1689. Pour Paine, la révolution américaine est une sorte de tremplin vers une autre ère, un « monde nouveau », éclairé, républicain et de portée universelle, puisqu'il estime que « l'Amérique ne s'est pas révoltée pour elle seule, mais pour le monde entier⁵⁴ ». Les déclarations suivantes peuvent nous aider à nous faire une idée de ce caractère universaliste prêté aux événements révolutionnaires américains et français. Paine écrit dans la deuxième partie des *Droits de l'homme* :

⁵¹ Laënnec Hurbon, *La révolution haïtienne : une avancée postcoloniale*, Collège international de Philosophie | « Rue Descartes » 2007/4 n° 58 | pages 56 à 66 ISSN 1144-0821 ISBN 2-13-056224-5

⁵² Nathalie Caron, « Thomas Paine et l'éloge des révolutions », *Transatlantica* [En ligne], 2 | 2006, mis en ligne le 07 juillet 2006, consulté le 28 mars 2023. URL : <http://transatlantica.revues.org/1145>

⁵³ Thomas Paine (1737-1809), *Le sens commun, adressé aux habitants de l'Amérique*, Traduit sur la dernière édition, publiée à Londres par l'auteur, 1793, p. 38

⁵⁴ Thomas Paine, *Les droits de l'homme*, *Op. Cit.*, p. 151.

Ce que l'on appelait autrefois révolution, n'était guère qu'un changement de personnes, ou une altération de circonstances locales. Conséquemment elles parurent et disparurent comme leurs objets, et elles n'eurent rien dans leur existence ou dans leur destinée qui pût avoir aucune influence au-delà de l'endroit où elles prirent naissance. Mais ce que nous voyons actuellement dans le monde par les révolutions de l'Amérique et de la France, sont une régénération de l'ordre naturel des choses, un système de principes aussi universels que la vérité et l'existence de l'homme, et une combinaison de la félicité morale et politique, et de la prospérité des nations⁵⁵.

Paine a publié, d'ailleurs, comme ci-plus-haut mentionné, une série d'articles de journaux, regroupés sous le titre de *La Crise américaine (The American Crisis, 1776-1783)* qui fut également une grande aide pour soutenir le moral des combattants américains dans la guerre contre les Anglais de l'époque⁵⁶. Comme dans ses *bestsellers*, il s'affiche clairement et se montre eurocentriste et américanophile dans ces publications assez élogieuses à l'égard des révolutions américaine et française, sans pourtant songer à tenir compte de la révolution haïtienne. Paine écrit à propos de l'Amérique qu'il estime digne de sa révolution :

Aucune autre nation, n'eut tant de moyen de bonheur [...] Sa cause est juste, ses principes généreux, son caractère ferme et tranquille, sa conduite réglée par la plus grande délicatesse, et tout ce qui est autour d'elle porte l'empreinte de l'honneur [...] L'Amérique n'a point à rougir de

⁵⁵ *Ibid.*, p. 219.

⁵⁶ Ann Thomson, « Thomas Paine et l'idée européenne », communication présentée dans le cadre du Colloque international, organisé les 29, 30 et 31 mai 1990, à l'Université de Besançon, sous le titre de *Le Cheminement de l'idée européen dans les idéologies de la paix et de la guerre*, Actes du Colloque édité par Marita Gilli, Paris, 1991, p. 139

son origine ni des divers degrés par où elle s'est élevée à l'empire [...] Les Amériques sont, à présent les maîtres de vivre et d'agir comme il leur plaît. Le monde est dans leur main⁵⁷

C'est là un langage de Paine qu'on ne peut pas comprendre. Si ce penseur est à ce point passionné de la révolution, comment est-il possible qu'un mouvement de cette envergure qu'est la révolution de Saint-Domingue soit tenu sous son regard aussi silencieux et indifférent ? Est-il cohérent d'occulter la révolution haïtienne dans un combat si acharné pour la révolution ? La révolution de Saint-Domingue ne faisait pas, souligne Claudy Delné, l'objet de véritables écrits théoriques, et n'est présentée que « sous forme de narratif qui émergeait de l'inconscient collectif, sous forme de lapsus, dans le sens du retour du refoulé⁵⁸ », ou encore, « sous forme de gêne, de quelque chose dont on a peur de parler⁵⁹ ». Certes, Paine se fait souvent défenseur d'un traitement concret des droits de l'homme ; et la deuxième partie de son ouvrage *Les Droits de l'homme*, notamment en dit long. Mais, le problème, c'est qu'il « met l'Europe et l'Amérique au cœur de sa réflexion et restreint son champ aux valeurs occidentales, ainsi qu'à la gent masculine et blanche. Il est, de ce point de vue, le symbole parfait des Lumières conquérantes⁶⁰ », écrit Nathalie Caron.

Si Paine évoque la révolution haïtienne, ce n'était que dans ses notes et échanges privés avec Jefferson. Paine n'a publié aucun écrit théorique sérieux sur le mouvement des esclaves de

⁵⁷ Paine, Thomas (1737-1809). « Pensées sur la paix et sur les avantages qui peuvent en résulter pour les Etats-Unis d'Amérique », dans *Recueil des divers écrits de Thomas Paine, sur la politique et la législation Faisant suite aux autres ouvrages du même auteur, intitulés LES DROITS DE L'HOMME et LE SENS COMMUN*, traduit de l'anglais. Paris, 1793. Pp. 151,152, 154 et 155

⁵⁸ Claudy Delné, *Le Bâilonnement de la Révolution haïtienne dans l'imaginaire occidental à travers des textes fictionnels des dix-neuvième et vingtième siècles*, UNY Academic Work, 2013, p. 50

⁵⁹ *Idem*.

⁶⁰ Nathalie Caron, « Thomas Paine et l'éloge des révolutions », *Transatlantica* [En ligne], 2 | 2006, mis en ligne le 07 juillet 2006, consulté le 28 mars 2023. URL : <http://transatlantica.revues.org/1145>

Saint-Domingue, alors qu'il le fait avec ardeur et enthousiasme dans le cas des révolutions euro-américaines pour lesquelles il fait preuve des affections portées exagérément haut, relate Moncure Daniel Conway⁶¹. C'est ce qu'a fait remarquer, d'ailleurs, Nathalie Caron, lors qu'elle affirme que Thomas Paine ne consacre aucun écrit spécifique à la révolution haïtienne⁶², malgré les sentiments abolitionnistes et le penchant affectif et politique dont il faisait preuve pour tout ce qui touche à la révolution. L'extrait suivant est un exemple probant de ses déclarations qui rendent assez évidente et non équivoque son admiration pour la révolution américaine :

Tous les moyens de douceur, propres à rétablir la paix, ont été employés inutilement : nos prières ont été rejetées avec dédain [...] Faire deux mille lieux avec un conte ou une pétition à la main, attendre trois ou quatre mois pour en avoir la réponse qui, quand on l'a, demande encore six mois pour être expliquée : tout cela doit, dans quelques années, être regardé comme une folie ou un enfantillage⁶³

Paine semble faire ici allusion à sa « Lettre au Comte de Shelburne »⁶⁴, publiée en 1782 où il dénonce des insultes et mépris obtenus en tentant _ quelque années plus tôt de la rédaction de cette œuvre _ la voie paisible des pétitions. On allait, paraît-il, jusqu'à le menacer de ruine totale s'il n'avait la bassesse de se soumettre à une soumission absolue⁶⁵, dit-il. Donc Paine en profite pour montre probablement la faiblesse de cette voie douceuse qui n'ont habituellement aucun

⁶¹ Moncure Daniel Conway, *La vie de Thomas Paine : avec une histoire de sa carrière littéraire, politique et religieuse en Amérique, en France et en Angleterre*, t.1, New-York, 1893, 154.

⁶² Nathalie Caron, *Loc. cit.* : <http://transatlantica.revues.org/1145>

⁶³ *Le Sens commun*, *op. cit.*, p. 49-50

⁶⁴ Thomas Paine, « Lettre au Comte de Shelburne, à l'occasion du discours qu'il a prononcé au parlement d'Angleterre sur l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique » , Philadelphie, le 27 octobre, 1782

⁶⁵ *Idem*

effet, et qu'il considère hors de propos : « la nation, écrit-il, doit suivre quelqu'autre plan que celui des pétitions⁶⁶ ». Il invite les peuples euro-américains à porter leurs regards sur d'autres moyens plus adéquats. Car, il est des injures qui ne se pardonnent pas, insiste Thomas Paine qui croit que, c'est sur le champ de bataille qu'il faut résoudre la question, et non par des moyens de douceur⁶⁷. Ce serait, d'ailleurs, insulter la morale que de nous demander de proportionner l'amour à l'injure qui nous a été faite, ou d'aimer nos bourreaux qui nous oppriment, ce serait, dans ces conditions, décerner indûment des prix aux criminels, ou « abaisser toute la dignité de la patience et de la modération⁶⁸ ». Il est d'ailleurs, rappelle l'auteur, éloigné de la nature et physiquement impossible d'aimer ou non sans motif, ou par simple volonté, puisqu'il s'avère naturellement impossible que le crime soit à la source de l'amour, ou lui servirait de base⁶⁹. Il dit oui à la révolution et non à toute doctrine hypocrite qui ne peut rien nous apprendre. Rappelons qu'il poursuivait ces valeurs révolutionnaires avec autant de prouesse sans pourtant faire cas de la révolution haïtienne qui se déroulait sous ses yeux, et c'est là, sa pensée révolutionnaire difficile à comprendre.

Ont pu s'y joindre, d'ailleurs, un grand nombre de déclarations tenues sous ce même point de vue. Et, il ne serait pas inutile, pense-t-on, d'en rappeler encore ici pour un instant quelques-unes qui semblent confirmer l'enthousiasme de cet auteur philosophe à propos de la révolution :

⁶⁶ Thomas Paine, « Lettre aux signataires des adresses, Sur la proclamation du roi relative aux Droits de l'homme », Londres, 1792.

⁶⁷ *Le Sens commun, op. cit.*, pp.66, 88

⁶⁸ Thomas Paine. *Le siècle de la raison, ou Recherches sur la vraie théologie et sur la théologie fabuleuse* ; traduit de l'anglais de Thomas Paine,... par F. Lanthenas,... 1793-1794, p.116

⁶⁹ *Ibid.*, p. 117.

L'état actuel de la civilisation en Europe, écrit Paine, est aussi injuste dans ses principes, qu'odieux dans ses conséquences : on en est généralement convaincu, et c'est ce sentiment intime qui fait craindre les progrès des lumières, et qui fait trembler les possesseurs des propriétés à la seule idée d'une révolution ; cependant c'est le hasard seul et non pas les principes d'une révolution qui en arrêtent le cours⁷⁰

Ainsi exhorte-t-il le peuple inlassablement à prendre en main son destin, et à emboîter le pas aux différentes révolutions nées en Amérique et en Europe depuis les années 1760 : « Robespierre ne disait-il pas, en s'adressant aux tribunes des jacobins : peuple, on te trahit, reprends l'exercice de ta souveraineté ?⁷¹ ». Malgré ces incitations récurrentes à l'insurrection, malgré des condamnations répétées de la traite des esclaves et de l'esclavage, malgré sa dénonciation inlassable de l'injustice sociale⁷², Paine ne s'insurge jamais du fait que la constitution américaine, dont il fait de brillants éloges, pérennise l'esclavage. Il a, au contraire, employé tous les efforts pour concilier les affections, rapprocher les opinions et unir les intérêts uniquement autour des révolutions américaine et française, au mépris de la révolution haïtienne. Il a même reconnu que c'est la cause de l'Amérique qui l'a fait devenir auteur tant que l'impression que ce continent fit sur son âme était forte⁷³. Mais, comme le note Nathalie Caron, commentant Ann

⁷⁰ Thomas Paine, *La justice agraire opposée à la loi et monopole agraire, ou plan d'amélioration du sort des hommes*, Paris, Chez un marchand de nouveautés, an V (1797), p.20.

⁷¹ *Décade philosophique*, 20 messidor an III, n° 44, T.4, p.79 et s.

⁷² Voir entre autres, Thomas Paine, « A la législature et au Directoire, ou La justice agraire opposée à la loi et aux privilèges agraires », Paris, 1797.

⁷³ Thomas Paine, « Pensées sur la paix et sur les avantages qui peuvent en résulter pour les Etats-Unis d'Amérique », dans *Recueil des divers écrits de Thomas Paine, ... sur la politique et la législation Faisant suite aux autres ouvrages du même auteur, intitulés LES DROITS DE L'HOMME et LE SENS COMMUN*, traduit de l'anglais. Paris, 1793. P. 161

Thomson, « les sentiments abolitionnistes de Paine ne donnent pas lieu à des publications, au contraire, il semble très réticent à toute expression publique de son opinion à ce sujet⁷⁴ ».

Ces remarques de Nathalie Caron qui semblent confirmer ce particularisme épinglé chez Paine par de nombreux commentateurs, sont reprises et renforcées dans un autre article, publié en 2007, toujours dans *Transatlantica*, sous le titre « Bernard Vincent. The Transatlantic Republican : Thomas Paine and the Age of Révolution », où Nathalie Caron note/rappelle qu'en dépit de sa prétention à une théorie universelle des droits de l'homme, Paine faisait preuve d'une admiration sans borne pour les constitution américaine et française, « alors que sévissait l'esclavage depuis plus d'un siècle, esclavage avalisé par une constitution que Paine admirait, et que des millions d'Indiens avaient déjà été spoliés, voire anéantis⁷⁵ ». Si Paine aime se proclamer « citoyen du monde », il n'en demeure pas moins qu'il ne s'enthousiasme que pour les affaires et les révolutions américaines et françaises, insiste Nathalie Caron.

Aucune référence n'est, pourtant, faite à la révolution haïtienne, et ce, on l'a vu, même dans son ouvrage intitulé *Rights of Man (Droits de l'homme)* qui, comme le note Ann Thomson⁷⁶, est à la fois une défense des idées de la révolution, et un appel à étendre la révolution à son pays natal (Angleterre). Rappelons, d'ailleurs, que cet ouvrage (comme bien d'autres écrits de Paine) est rédigé entre 1791 et 1792, c'est-à-dire, au même moment de l'éclatement en 1791

⁷⁴ Nathalie Caron, *Loc. cit.* URL : <http://transatlantica.revues.org/1145>

⁷⁵ Nathalie Caron, « Bernard Vincent. The Transatlantic Republican : Thomas Paine and the Age of Revolution. », *Transatlantica* [En ligne], 1 | 2007, mis en ligne le 02 juillet 2007, consulté le 29 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/transatlantica/1281> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/transatlantica.1281>

⁷⁶ Ann Thomson, « Thomas Paine et l'idée européenne », communication présentée dans le cadre du Colloque international, organisé les 29, 30 et 31 mai 1990, à l'Université de Besançon, sous le titre de *Le Cheminement de l'idée européen dans les idéologies de la paix et de la guerre*, Actes du Colloque édité par Marita Gilli, Paris, 1991, p. 139

du mouvement révolutionnaire à Saint-Domingue. Mais, cette révolte qui gronde à Saint-Domingue à la même époque contre le sort de l'esclavage, est ignorée. Elle n'est pas prise en compte dans ce fameux plaidoyer en faveur des droits humains et contre l'oppression. Cette occultation crée, en effet, chez Paine, un sérieux paradoxe qui suppose, sans autre commentaire, qu'il y a à se défendre contre la sujétion, l'arbitraire et l'esclavage ; mais à ne pas défendre que les esclaves de Saint-Domingue se défendent contre la sujétion, l'arbitraire et l'esclavage.

Conclusion partielle

Il est clair que de même que sont constants la lutte de Paine pour les droits humains, et son soutien aux mouvements révolutionnaires, de même est tenace son indifférence quant à ce qui regarde le déroulement des événements de Saint-Domingue dont il était contemporain. Dans *Common Sense*, publié en 1776, Paine estime justifiés les mouvements en Américains, puisqu'ils constituent, à ses yeux, des guerres défensives par rapport aux guerres de conquête coloniale qu'il relègue dans la catégorie des guerres offensives ou d'agression⁷⁷. Il paraît alors nécessaire ici de rappeler tout de suite que lors que Paine parle de la révolution et de l'humanité toute entière, il semble se limiter surtout à l'Europe qu'il vante à longueur de temps, et bien sûr, à l'Amérique (Etats-Unis), qui, en quelque sorte, aurait été une émanation des européens⁷⁸, observe Ann Thomson. C'est peut-être dans ces conditions que Peine voit dans ce continent, « une essence en quelque sorte de tout ce que l'Europe a de meilleur ». Ainsi est-il probable que

⁷⁷ Thomas Paine, *Common Sense*, *op. cit.*, p. 123. À noter que *Common Sense* paraît anonymement dans *Pennsylvania Magazine* le 10 janvier 1776. Il s'agit pour Philippe S. Foner du « Pamphlet politique le plus marquant de l'Age de la révolution » (Philip S. Foner (éd.), *The Complete Writings of Thomas Paine*, New York, The Citadel Press, 1945). Précisons également que les seize pamphlets de Paine sont tous parus dans le *Pennsylvania Magazine* entre 1776 et 1783 dans le cadre de l'influente série révolutionnaire intitulée *The American Crisis*. Ces Pamphlets furent, en outre, tous signés «Common Sense».

⁷⁸ Ann Thomson, *op. cit.*, p. 146

lorsque Paine se proclame citoyen du monde, « le monde dont il se veut citoyen se limite aux Etats-Unis et en Europe » qu'il cite constamment comme exemple, excluant peut-être les peuples non-européens⁷⁹, comme le note Ann Thomson. C'est probablement dans ce contexte qu'il faut comprendre le bâillonnement identifié chez Paine par rapport au mouvement des esclaves de Saint-Domingue⁸⁰. Ce n'est que très rarement que Paine condamne dans ses écrits la traite des Africains, et la conquête de l'Inde par les Anglais. Même constat pour la révolution haïtienne, ignorée même dans sa « Lettre au peuple anglais sur la descente en Angleterre », publiée en 1804⁸¹, la même année de la proclamation de l'indépendance d'Haiti. Si sa pensée se réduit à la louange des révolutions, il n'en demeure pas moins que lorsqu'il parle de révolution, ce qui se laisse apparaître, « c'est la révolution dans le monde civilisé, autrement dit, l'Europe⁸² », observe Thomson. Son engagement et sa pensée politique les plus obstinés s'avèrent en ce sens très limités. Cette préoccupation presque exclusive des intérêts européens « fait qu'il peut faire sienne sans s'en rendre compte, la division des peuples en *sauvages* et en *civilisés*⁸³ ». Cet eurocentrisme à outrance dont fait preuve ce philosophe de l'histoire, ce passionné des révolutions modernes, illustre fort bien l'occultation qui s'opère dans ses pensées politiques et révolutionnaires concernant les valeurs et la signification historique de la révolution haïtienne. Ce silence n'est pas anodin, pense Claudy Delné, puisqu'il découle, d'après cet auteur, du refus même de Paine de mettre en lumière une prouesse nègre qui, au sens des européens,

⁷⁹ *Idem.*

⁸⁰ Voir également à ce sujet Ann Thomson, « Thomas Paine, La lutte anti-esclavagiste et la Révolution de Saint-Domingue », *Colloque sur Toussaint Louverture et la Révolution de Saint-Domingue*, Port-au-Prince, 1989.

⁸¹ Foner II, 682-683

⁸² Ann Thomson, *op. cit.*, p. 148

⁸³ *Idem.*

relève de l'impensable. C'est, pour cet auteur, cet obstacle qui est peut-être insurmontable, et qui semble accabler même Paine, chez qui, les révolutions américaine et française tournent, pourtant, à l'obsession.